



MINISTÈRE
DES GRANDS TRAVAUX,
DE L'ÉQUIPEMENT,
*en charge des transports aériens,
terrestres et maritimes*

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

ARRÊTÉ N° 9607 / MGT/DPAM du 09 OCT. 2023

proclamant les résultats de la session d'examen n° 04-2023/BCPL conduisant à l'obtention du module 4 "conduite de la pêche" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) tenue à Papeete (Tahiti) le jeudi 21 septembre 2023

LE MINISTRE DES GRANDS TRAVAUX, DE L'ÉQUIPEMENT,
en charge des transports aériens, terrestres et maritimes

NOR :
DAM23510512AM

Ampliations :

PR-REG
DPAM
CMMPF

2
1
1

Lexpol :

VP-MGT-SGG
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la Vice-Présidente et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 modifié relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 4905 MGT du 17 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2014 relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 1, 2, 3, 4, 5, et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 8990/MGT/DPAM du 15 septembre 2023 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter à l'épreuve d'évaluation orale conduisant à l'obtention du module 4 "conduite de la pêche" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) le jeudi 21 septembre 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 9256/MGT/DPAM du 27 septembre 2023 portant désignation des membres de la commission d'examen lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du module 7 "pêche et cultures marines" du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) organisées le mardi 29 août 2023 à Papeete (Tahiti), des modules 2 "conduite du navire élémentaire" et 4 "conduite et maintenance des machines" du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) organisées du 4 septembre 2023 au 8 septembre 2023 inclus à Papeete (Tahiti), et du module 4 "conduite de la pêche" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) le jeudi 21 septembre 2023 ;
- Vu le procès-verbal n° 04-2023/BCPL du vendredi 29 septembre 2023 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 4 "conduite de la pêche" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 04-2023 tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) le jeudi 21 septembre 2023 ;

ARRÊTE



Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le vendredi 29 septembre 2023 pour la délivrance du module 4 "conduite de la pêche" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 04-2023/BCPL tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) le jeudi 21 septembre 2023.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 4 « conduite de la pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2014 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 8
Candidats présents : 7
Candidat absent : 1
Candidats admis : 7
Candidat ajourné : 0

AVAE Teraitahi, François
OPETA Abel, Ninipua
TAIMANA Teraitemoananui
TEATAOTERANI Manate, Steeven
TETIARAHU Rommel, Ito
LAVASELE Ipasio
TEINAURI Tepeva, Thomas

Article 3. - La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 09 OCT. 2023

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




B. TEMARII



Pour le Ministre
des grands travaux,
de l'équipement,
en charge des transports aériens,
terrestres et maritimes
et par délégation,
la Directrice
des affaires maritimes polynésiennes

le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes
Catherine ROCHETEAU
Charles TAPUTUARAI

